



succession indirecte

Par **yohann636**, le **13/01/2021 à 22:42**

Bonjour,

Je suis reconnue bénéficiaire sur l'assurance vie et sur les feuilles de soins, perçues durant de longues années, d'un oncle divorcé de ma tante (soeur de ma mère) et sans enfants. J'ai enterré cette oncle dans le caveau familial de ma mère vu que les proches du défunt (de son nom de famille) ne voulait pas s'occuper du corps. Je l'ai est informé du décès mais sans suite, il était aussi comme un père pour moi, j'ai grandi avec lui, il m'avait parlé de récupérer sa maison, ses biens, mais sans que j'ai eu l'idée de faire établir un testament vu que, pour moi, il serait là avec moi.

Aujourd'hui, la famille du même nom que lui, me fait sortir de la maison me disant que je n'ai pas le même nom et que lui, que je n'ai rien à dire.

Je voudrait savoir si le peu de preuves que je possède pourrait me servir ?

- l'assurance décès me soulignant bénéficiaire,
- l'attestation du service médical me sollicitant en temps que responsable du défunt,
- les papier des démarrages auprès d'une société funéraire pour le cercueil, le dépôt du corps, les frais des messes pour l'enterrement.

Merci de votre compréhension pour me faire savoir si j'ai un recours légal car ses proches savent tout ça mais je ne sais pas si j'ai des droits juridiques vu que la morale m'a été bafouée.

Merci.

Par **youris**, le **14/01/2021 à 12:25**

bonjour,

si vous êtes mentionné comme bénéficiaire d'une assurance-vie souscrite par votre oncle, il ne devrait pas y avoir de problème pour la percevoir.

si votre oncle n'a pas établi de testament, ce sont uniquement les règles du code civil qui s'appliquent, la morale n'intervient pas.

l'ordre des héritiers est le suivant : les enfants et leurs descendants, les parents, les frères et

soeurs et leurs descendants, les ascendants autres que les parents, les collatéraux autres que les frères et soeurs et les descendants de ces derniers.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **14/01/2021 à 13:48**

Bonjour

[quote]

- l'assurance décès me soulignant bénéficiaire[/quote]

Vous êtes bénéficiaire du capital décès de ce contrat, adressez l'acte de décès + votre justificatif d'identité et d'adresse à la compagnie.

- l'attestation du service médical me sollicitant en temps que responsable du défunt,

Aucune utilité

- les papier des démarrages auprès d'une société funéraire pour le cercueil, le dépôt du corps, les frais des messes pour l'enterrement.

Vous pouvez vous les faire rembourser, adressez vous au notaire en charge de la succession.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>